

REGLEMENT DE L'OPÉRATION

Like* Le Club Accorhotels

**J'aime*

1. SOCIETE ORGANISATRICE

PROFID SAS, société par actions simplifiée au capital de 3 500 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 433 825 650 et dont le siège social au 2 rue de la Mare Neuve - 91021 Evry - France (ci-après la « Société Organisatrice »), organise du 5 novembre 2014 au 18 janvier 2015 inclus une opération gratuite et sans obligation d'achat intitulée « Like Le Club Accorhotels » (ci-après l'« Opération ») sur la page du programme de fidélité Le Club Accorhotels sur Facebook.

L'Opération utilise l'application Facebook, mais elle n'est ni parrainée, ni certifiée par la société Facebook Inc., éditrice du site www.facebook.com.

La participation à l'Opération est ouverte exclusivement aux personnes physiques, membres du programme de fidélité gratuit Le Club Accorhotels (ou du programme Accor Advantage Plus) à la date de leur participation. Seuls les membres résidant au Brésil ne peuvent pas prendre part à cette Opération, ni gagner l'une des dotations mises en jeu.

Le vote sur la galerie-photo de l'application Facebook de l'Opération est quant à lui ouvert à toute personne physique disposant d'un compte Facebook et se rendant sur l'application Facebook de l'Opération.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette Opération, gratuite et sans obligation d'achat, est accessible via la page Facebook www.likeleclubaccorhotels.com, du 5 novembre 2014 à 0h01 au 18 janvier 2015 à 23h59. Les jours et heures indiqués dans le présent règlement sont ceux du fuseau horaire UTC +01:00 (Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris). Aucun autre fuseau horaire ne sera pris en compte pour la participation à l'Opération.

Cette opération est proposée en 6 langues : français, anglais, allemand, italien, néerlandais, et polonais.

Le présent règlement est également proposé en 6 langues : français, anglais, allemand, italien, néerlandais et polonais. Cependant, en cas de différences entre ces versions, seule la version française fera foi.

La participation à l'Opération est ouverte à toute personne physique majeure et membre du programme de fidélité du groupe Accor, Le Club Accorhotels, au moment de la participation à l'Opération; à l'exception des salariés et représentants la Société Organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de ses conseils et des membres de leur famille, y compris les concubins et, d'une façon générale, de toute société ou personne physique participant, directement ou indirectement à la mise en place ou à la mise en œuvre de l'Opération. Il est ici précisé que, compte tenu de certaines législations locales interdisant ce type d'Opération faisant intervenir le hasard, les Participants résidant dans ces pays ne pourraient se voir attribuer l'une des dotations. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation de quiconque ne respectant pas sa législation locale. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

La participation à l'Opération entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, de la Politique de Confidentialité de Facebook, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits et loteries publicitaires.

La participation à l'Opération est réalisée par la publication d'une photo par le membre sur l'application Facebook de l'Opération (www.likeleclubaccorhotels.com), préalablement validée par la Société Organisatrice au regard d'une charte de publication tel que précisé dans l'Article 3 ci-dessous.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Un maximum de 20 participations par personne (même pseudonyme Facebook, même adresse mail et/ou même numéro de membre) sera accepté. Toute participation, au-delà des 20 participations autorisées dans le cadre de l'Opération, sera purement et simplement refusée et considérée comme nulle.

Seules seront retenues pour participer à l'Opération les participations conformes à l'ensemble des dispositions du présent règlement ainsi qu'aux conditions générales de Facebook.

Tout Participant essayant d'intervenir sur le système informatique de l'Opération de quelque manière que ce soit, pour gagner ou tenter de gagner, sera exclu de l'Opération. La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer de dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les

juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

Toute suspicion de fraude ou de déclaration mensongère d'un Participant entraînera son exclusion de l'Opération sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

La participation à l'Opération se fait exclusivement par Internet. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, voie électronique ou postale ne pourra être prise en compte.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, il est indispensable pour chaque Participant de :

- Être membre du programme Le Club Accorhotels à la date de la participation à l'Opération ;
- Posséder une adresse électronique valide ;
- Posséder un compte Facebook actif ;
- Participer à l'Opération avant le dimanche 18 janvier 2015 à 23h59 (fuseau horaire UTC +01:00) ;
- Se rendre sur la page de l'application Facebook de l'Opération www.likeleclubaccorhotels.com ;
- Saisir son numéro de membre et son adresse électronique ;
- Saisir l'hôtel Accor où la photo aura été prise (facultatif),
- Accepter le règlement de l'Opération ;
- Cliquer sur le bouton de participation ;
- Accepter les permissions demandées au moment de l'installation de l'application Facebook de l'Opération ;
- Prendre une photo, ou télécharger une photo existant dans la galerie-photo de son smartphone/ordinateur/tablette, mettant en avant l'un des 12 avantage-membres Le Club Accorhotels suivants, dans l'un des hôtels Accor participant au programme de fidélité gratuit Le Club Accorhotels, et ce, à partir du module de photo intégré sur l'application Facebook de l'Opération et proposé au Participant :
 - Le check-in prioritaire,
 - La connexion à internet offerte,
 - Les ventes privées Accorhotels en avant-première,
 - Le départ tardif,
 - Les avantages VIP,
 - Le surclassement,
 - L'accès à l'executive lounge,
 - L'utilisation de l'application « Places by Le Club Accorhotels »,
 - L'accès à une attention particulière,
 - Le gain de points,
 - La réservation en points Le Club Accorhotels,
 - Le fait d'être bien chez Accor.

- Y ajouter un filtre (facultatif) ;
- Y ajouter un commentaire (facultatif) ;
- Valider le rendu final de la photo postée (avec ou sans filtre et avec un avantage représenté sous forme d'une pastille de couleur) et le soumettre à validation du modérateur de l'Opération ;
- Attendre la confirmation par email (à l'adresse électronique indiquée au moment de sa participation à l'Opération) de la publication de sa photo ou du refus de la publication de la photo ;
- Et, dans le cas d'une photo publiée, de la soumettre aux votes de ses amis Facebook et des visiteurs de l'application Facebook « Like Le Club Accorhotels ».

Seuls les votes effectués sur la galerie-photo de l'application Facebook de l'Opération pourront être comptabilisés.

Si le Participant décide de publier sa photo, une fois validée et en ligne dans la galerie-photo de l'application Facebook de l'Opération, les votes reçus sur son « mur » Facebook ne pourront être comptabilisés et pris en compte pour la désignation des gagnants.

Le Participant est informé que la Société Organisatrice n'est en aucun cas tenue de mettre en ligne la photographie et le commentaire postés par le Participant et se réserve le droit d'écarter toute photographie et/ou tout commentaire dont le contenu ne serait pas conforme aux critères mentionnés dans le présent Règlement.

Afin d'augmenter ses chances de gagner, le Participant a la possibilité d'inviter les amis de son réseau Facebook à voter pour sa photo.

Les onze (11) participations qui récolteront le plus de votes dans l'application Facebook de l'Opération www.likeleclubaccorhotels.com détermineront les gagnants de l'Opération. En cas d'égalité entre deux Participants, celui ayant publié sa photo le premier l'emportera.

Lors de la désignation des gagnants, la Société Organisatrice se réserve d'ailleurs le droit de vérifier auprès des hôtels Accor concernés que les photos éligibles à une dotation ont bien été prises dans l'enceinte de l'établissement Accor déclaré. Tout manquement à cette règle entraînera purement et simplement l'annulation de la participation.

Toute déclaration mensongère d'un Participant entraînera son exclusion de l'Opération sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée. Les Participants qui auront indiqué des informations personnelles ne leur appartenant pas, inexistantes ou erronées ne pourront prétendre à leur lot.

Ainsi, les Participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur appartenance au programme de fidélité Le Club Accorhotels. Toute indication fautive entraînera l'élimination du Participant.

À cette fin, la Société Organisatrice effectuera un contrôle à priori de la photographie et du commentaire déposés par les Participants et décidera de la possibilité ou non de les mettre en ligne.

Le Participant dont la photographie et/ou le commentaire seront supprimés de l'application aura la possibilité de soumettre une nouvelle photographie avec un nouveau commentaire en participant de nouveau à l'Opération selon les modalités de participation définies dans le présent règlement.

Dans tous les autres cas, une fois acceptée par la Société Organisatrice, la photographie avec ou sans commentaire sera publiée dans la galerie-photo de l'application Facebook de l'Opération et soumise aux votes des visiteurs de l'application Facebook de l'Opération, tel que précisé ci-dessus.

Une fois sa photographie publiée, le Participant l'ayant postée pourra la faire retirer de la galerie-photo de l'application Facebook de l'Opération en en faisant la demande par écrit à l'adresse électronique suivante : likeleclubaccorhotels@accor.com.

Seront considérée comme valides au sens du présent Règlement, les photographies du Participant d'un poids de 8 Mo maximum.

Comme précisé précédemment, la Société Organisatrice effectuera un contrôle a priori des photographies et des commentaires déposés par le Participant. Elle se réserve le droit de ne pas publier une photographie et/ou un commentaire qui ne serait pas conforme aux critères énoncés ci-dessous. Après l'acceptation ou le refus de sa photographie, le Participant recevra alors un email pour l'en informer (à l'adresse électronique indiquée au moment de sa participation à l'Opération).

A ce titre, la Société Organisatrice acceptera les photographies suivantes :

- Prises dans un hôtel du groupe Accor participant au programme de fidélité gratuit Le Club Accorhotels,
- Prises par une personne de jour ou de nuit, à l'intérieur ou à l'extérieur,
- Avec ou sans une personne ou plusieurs personnes sur la photo et ayant toutes acceptées d'apparaître distinctement sur la photo.

La Société Organisatrice refusera en revanche toute photographie contenant au moins un des critères suivants :

- montrant une nudité partielle (à l'exception d'un contexte propice, tel que des maillots de bain dans une piscine) ou totale ;
- mauvaise qualité (trop pixellisée, trop sombre...) ;
- mettant en danger la vie ou la sécurité d'une personne ;
- mettant en scène des vulgarités ou des atteintes à la dignité des personnes ;
- avec présence d'alcool identifiable (verre de vin, cocktail, bouteille de bière, coupes de champagne...) ;
- présentant des produits du tabac ou articles assimilés ;

- présentant des contenus à caractère raciste, xénophobe ou sexiste ;
- présentant des contenus à caractère pornographique, pédophile ou zoophile ;
- faisant du prosélytisme religieux ou politique ;
- à caractère publicitaire ou montrant volontairement une marque (autre qu'une marque dont ACCOR ou PROFID serait titulaire) ;
- contenant des coordonnées personnelles ou liens publicitaires (adresses URL vers un autre site) ;
- incitant à la consommation de drogues ou à la prostitution ;
- contenant des allégations à caractère diffamatoire ;
- présentant des contenus dont l'auteur n'a pas les droits d'utilisation (ex : photos issues de banques d'images ou de moteurs de recherche, etc.) ;
- hors sujet (en dehors de l'univers du voyage/tourisme) ;
- montrant des personnes tierces identifiables qui ne semblent pas figurer volontairement et consciemment sur la photo ;
- montrant de façon négative les hôtels du groupe Accor, le groupe Accor, ainsi que le programme de fidélité Le Club Accorhotels ;
- montrant une/des marque(s) concurrente(s) au groupe Accor.

Les commentaires accompagnant les photos seront également soumis à modération avant publication. Si le commentaire contient un des critères ci-dessous, il sera refusé :

- les insultes,
- la diffamation,
- la vulgarité / les grossièretés,
- l'agressivité,
- les liens url,
- les contenus non conformes à la loi (*appels à la violence, à la haine, au viol, au meurtre, apologie de la consommation, production ou vente de drogue*),
- des propos sur le révisionnisme,
- des propos sur la prostitution,
- des coordonnées personnelles,
- des propos racistes et homophobes,
- la pub et le militantisme,
- des propos sur la pédophilie,
- des propos sur l'appel au suicide,
- des propos illisibles, incompréhensible ou indéchiffrables (*Langage sms, verlan...*),
- le prosélytisme religieux,
- des propos hors sujet (n'ayant aucun rapport avec l'univers du voyage/tourisme),
- les propos dénigrant les hôtels du groupe Accor, le groupe Accor, ainsi que le programme de fidélité Le Club Accorhotels,
- les mentions de marques concurrentes au groupe Accor.

4. DESIGNATION DES GAGNANTS - DOTATIONS

Onze (11) lots sont mis en jeu au cours de cette Opération et seront attribués aux gagnants de la façon suivante :

1) Au 1er rang : le Participant qui aura récolté le plus grand nombre de votes pour sa photo, en respectant les conditions de l'article 3, remportera sept (7) jours et six(6) nuitées consécutives pour 2 personnes dans l'hôtel Accor de son choix (dépenses à l'hôtel : restauration, bar, spa incluses), hors transport, d'une valeur maximale de 3 000 € TTC.

Il est précisé que le gagnant sera désigné à la fin de l'Opération, au plus tard le 18 février 2015.

Le gagnant sera informé de son gain par courrier électronique, à l'adresse qu'il aura renseignée lors de son inscription à l'Opération, dans un délai de huit (8) jours ouvrés, à compter de sa désignation.

Si le gagnant ne répond pas au courrier électronique l'informant de son gain et ne confirme pas son adresse postale, dans les quinze (15) jours de son information, son gain sera purement et simplement annulé et sera attribué au Participant le suivant dans le classement (du nombre de votes).

Le lot devra être utilisé sous dix (10) mois après la date de fin de l'Opération, soit le 18 novembre 2015 inclus au plus tard.

La réservation préalable est obligatoire au minimum un (1) mois ouvré avant la date de départ, auprès de la Société Organisatrice. Les modalités de réservation seront communiquées au gagnant lorsqu'il aura répondu à l'e-mail l'informant de son gain.

Ce lot n'est pas cessible et ne peut être vendu.

Aucune autre dépense (en dehors des nuits d'hôtels et des dépenses à l'hôtel) ne sera prise en charge par la Société Organisatrice. Le gagnant prendra notamment à sa charge les frais de transport l'amenant de son domicile jusqu'au lieu du séjour, ainsi que le retour du lieu de séjour jusqu'à son domicile.

2) Du 2ème au 11ème rang inclus : Dix (10) Participants remporteront chacun une dotation de 15 000 points Le Club Accorhotels, soit l'équivalent de 300 € en chèques Le Club Accorhotels rewards.

Il est précisé que les dix (10) gagnants seront les dix (10) Participants dont les photos auront récoltées le plus grand nombre de votes sur l'application Facebook « Like Le Club Accorhotels », après le gagnant du 1^{er} rang et parmi toutes les participations à la fin de l'Opération respectant les conditions de l'article 3, au plus tard le 18 février 2015.

En raison d'éventuelles fraudes ou défaillances, les lots seront réattribués. A cet effet, des suppléants seront désignés pour chacun des dix (10) lots de points Le Club Accorhotels.

Les gagnants seront informés de leur gain par courrier électronique, à l'adresse qu'ils auront renseignés lors de leur inscription à l'Opération, dans un délai de huit (8) jours ouvrés, à compter de la désignation des gagnants.

Les 15 000 points Le Club Accorhotels seront automatiquement crédités sur le compte Le Club Accorhotels de chaque gagnant dans un délai maximum de vingt et un (21) jours ouvrés à compter de la date de leur désignation.

Les gagnants pourront convertir leurs points Le Club Accorhotels de la façon suivante :

2 000 points Le Club Accorhotels peuvent être convertis en un chèque Le Club Accorhotels rewards d'une valeur de 40 €. Le lot de 15 000 points pourra être converti en nuitées Accor, soit par exemple une nuit dans un hôtel Sofitel pour 2 personnes d'une valeur maximale de 300 €.

Plus d'informations sont disponibles dans les Conditions Générales d'Utilisation du Programme, sur le site Le Club Accorhotels www.accorhotels.com/leclub.

Ces lots ne sont pas cessibles et ne peuvent être vendus.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution des lots offerts, qui ne seront ni repris ni échangés. La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer ces lots par d'autres lots d'une valeur équivalente.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation des lots faite par les gagnants. Toute revente du lot par les gagnants est strictement interdite. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité quant aux éventuelles contestations relatives aux modalités d'attribution du lot.

Les noms des gagnants seront disponibles auprès de la Société Organisatrice

Un même Participant (même nom, même adresse électronique et/ou même numéro de membre) ne pourra pas se voir attribuer plusieurs dotations. Dans la mesure où un même membre serait éligible au gain de plusieurs dotations, il ne recevrait que la dotation la plus élevée auquel il a le droit, et la personne le suivant dans le classement (du nombre de votes) le remplacerait.

5. CONTROLES ET RESERVES

Toute participation qui ne serait pas conforme aux dispositions du présent règlement ne sera pas prise en considération.

Toute fraude, tentative de fraude ou suspicion de fraude à la présente Opération par un Participant entraînera l'élimination de ce dernier.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre, de reporter, proroger ou d'annuler sans préavis l'Opération en cas de force majeure et ce, après information par tout moyen approprié. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des perturbations de réseau Internet ou électrique, d'un mauvais usage de l'Internet, de dysfonctionnement du matériel de réception ou de tout autre incident relatif au bon déroulement de l'Opération, et qui pourraient empêcher un internaute de participer avant la date limite.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun préjudice, d'aucune nature :

- suite au mauvais fonctionnement du site, d'erreurs informatiques, ou encore de l'existence de virus ou autres problèmes susceptibles de causer un dommage,
- suite à la survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grève, intempéries, guerre, attentat) privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de sa/leur dotation,
- suite à tout incident survenant au(x) gagnant(s) à l'occasion de la jouissance de sa/leur dotation.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder au remplacement de la dotation par une autre dotation équivalente en termes de prix, sans que le/les gagnant(s) ne puisse(nt) rechercher sa responsabilité.

6. REMBOURSEMENT

En cas de fourniture par le fournisseur d'accès à Internet d'une offre de connexion gratuite ou forfaitaire, il est expressément convenu que tout accès de ce type (connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Les frais de participation via Internet (communications téléphoniques et accès à l'application Facebook) pourront être remboursés sur la base forfaitaire d'une connexion Internet de 3 minutes soit 0,054 €. Ces frais de participation seront remboursés aux Participants sur présentation ou indication cumulativement :

(1) de leur nom, prénom, adresse postale, adresse électronique et numéro de compte Le Club Accorhotels,

(2) la facture de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description du forfait,

Il est ici précisé que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sera en aucun cas remboursé, les Participants à l'Opération déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

(3) d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou d'un RIP (Relevé d'Identité Postal),

(4) de la date et l'heure des communications sur l'application Facebook, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie de l'Opération.

Les frais engagés par le Participant pour le timbre nécessaire à cette demande pourront être remboursés sur la base du tarif lent « lettre » 20 g en vigueur. Une seule demande par Participant inscrit à l'Opération sera prise en compte (même nom/même adresse postale et/ou même adresse électronique). Toute demande insuffisamment affranchie ne sera pas acceptée.

La demande devra être adressée en lettre simple au plus tard trente (30) jours après la date de clôture de l'Opération, le cachet de la poste faisant foi. Toute demande adressée en lettre recommandée ne saurait être prise en compte.

La demande de remboursement devra être envoyée par courrier à l'adresse suivante :

PROFID SAS

Accor - Immeuble Odyssey.

Opération « Like Le Club Accorhotels »

Département Fidélisation

110 avenue de France

75013 Paris

France

7. DEPOT LEGAL ET ADRESSE DE L'OPERATION

Le règlement complet de l'Opération est déposé chez la **SCP THOMAZON-BICHE, huissiers de justice associés, 156 Rue Montmartre, 75002 Paris, France.**

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice. Celui-ci serait alors transmis à l'huissier pour enregistrement. L'avenant sera alors déposé en l'étude chez la **SCP THOMAZON-BICHE, huissiers de justice associés**, dépositaire du règlement avant sa publication.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la date de clôture de l'Opération (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse de l'Opération. Le timbre nécessaire à la demande de règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" 20 g en vigueur (joindre un RIB ou un RIP).

La demande d'envoi de la copie du règlement de l'Opération devra être envoyée par courrier à l'adresse suivante :

PROFID SAS
Accor - Immeuble Odyssey.
Opération « Like Le Club Accorhotels »
Département Fidélisation
110 avenue de France
75013 Paris
France

Le règlement de l'Opération est également disponible gratuitement sur les pages de l'application Facebook « Like Le Club Accorhotels ».

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de l'Opération ainsi que sur la désignation des gagnants.

Les informations que vous communiquez sont fournies à Accor et PROFID SAS. Elles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers ; de quelque manière que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elles pourraient estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. La Société Organisatrice pourra en informer les Participants par tout moyen de leur choix. La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler l'Opération, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de leur volonté et notamment en cas d'événement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

8. CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement régit le déroulement de l'Opération et la désignation des gagnants. Il est soumis à la loi française.

Chaque Participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et des principes de l'Opération. La participation à cette Opération implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement dans son intégralité.

Tout manquement à l'une des dispositions du présent règlement entraînera l'exclusion du Participant auteur dudit manquement.

9. JURIDICTION

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement et/ou le déroulé de l'Opération sera expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société Organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La participation à l'Opération ne confère aucun droit aux Participants sur les éléments de propriété intellectuelle de l'Opération, de la communication de ce dernier, de son support, etc.

Aussi, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments (graphiques, textuels, etc...) composant cette Opération ainsi que les pages de l'application « Like Le Club Accorhotels » sont strictement interdites. Toutes les marques, graphismes, noms de produits cités sont des marques, graphismes ou noms de produit déposés par leur propriétaire respectif.

Toute exploitation des éléments de l'Opération, quel qu'en soit le mode, est soumise au respect des règles de la propriété intellectuelle.

La Société Organisatrice se réserve enfin le droit d'utiliser les photos postées par ses membres sur l'application Facebook « Like Le Club Accorhotels » dans un délai de 6 mois à compter du lancement de l'opération (soit jusqu'au 5 mai 2015 inclus), et ce sans que cette utilisation ne puisse conférer de contrepartie financière ou tout autre avantage en nature au membre dont la photo a été utilisée. Cette utilisation, si elle a lieu, sera limitée à une mise en avant sur les emails Le Club Accorhotels, le site web Le Club Accorhotels et les pages Facebook Le Club Accorhotels.

11. COMMUNICATION SUR LES GAGNANTS

La Société Organisatrice se réserve le droit de communiquer sur la page Facebook® du programme Le Club Accorhotels et/ou le site officiel du programme Le Club Accorhotels (www.accorhotels.com/leclub) le nom des onze (11) gagnants de l'Opération « Like Le Club Accorhotels » accompagnés de leur gain, ce que chaque Participant et les gagnants autorisent expressément.

Du fait de leur participation, les gagnants autorisent ainsi la Société Organisatrice à utiliser, diffuser leur nom et prénom, ainsi que l'indication de leur ville et/ou leur département, sans que cette utilisation ne puisse conférer d'autres droits ou avantages que le prix gagné. Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de La Société Organisatrice.

12. MENTIONS LEGALES DE L'APPLICATION

L'utilisateur en ayant accès à cette application "Like Le Club Accorhotels" Facebook s'engage à se conformer aux présentes conditions d'utilisation.

Informations éditeur :

Ce site est édité par PROFID SAS, Société par actions simplifiée au capital de 3 500 000 euros, dont le siège social est 2 rue de la Mare Neuve, 91000 Evry, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le n° 433 825 650.

PROFID en charge du programme de fidélisation des hôtels du Groupe Accor est une filiale de ACCOR SA.

Cette application Facebook a été conçue par BETC Digital, 47 bis rue des Vinaigriers, 75010 Paris, FRANCE.

Informations hébergeur :

Cette application Facebook est hébergée par :

OVH SAS au capital de 10 000 000 €

RCS Roubaix - Tourcoing 424 761 419 00045

Siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France

Propriété intellectuelle :

Aucun élément composant le site ne peut être copié, reproduit, modifié, réédité, chargé, dénaturé, transmis ou distribué de quelque manière que ce soit, sous quelque support que ce soit, de façon partielle ou intégrale, sans l'autorisation écrite et préalable de PROFID à l'exception d'une stricte utilisation pour usage personnel, privé et non-commercial, sans modification des éléments présents sur le site.

Toute autre utilisation non expressément autorisée du Site ou de ses éléments constituerait une atteinte aux droits de PROFID passible notamment de contrefaçon sanctionnée par les articles L 355-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Crédits Photographiques :

Les photos présentées sur le site ne sont pas contractuelles.

Responsabilité :

L'ensemble des informations accessibles via ce site sont fournies en l'état. PROFID ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, et n'assume aucune responsabilité relative à l'utilisation de ces informations.

L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de telles informations. PROFID se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes notamment en actualisant ce site.

PROFID ne pourra être responsable pour quel que dommage que ce soit tant direct qu'indirect, résultant d'une information contenue sur ce site. L'utilisateur s'engage à ne transmettre sur ce site aucune information pouvant entraîner une responsabilité civile ou pénale et s'engage à ce titre à ne pas divulguer via ce site des informations illégales, contraires à l'ordre public ou diffamatoires.

PROFID met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou des outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour

responsable des erreurs, d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur son site.

13. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les données recueillies à l'occasion de la présente Opération sont destinées à la Société Organisatrice et à sa société mère Accor SA (immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 602 036 444 et dont le siège social est situé 110 avenue de France - 75013 Paris - France) pour les besoins d'organisation de l'Opération, et ne seront pas cédées à des tiers.

Chaque Participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant recueillies à l'occasion de la présente Opération.

Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à l'adresse data.privacy@accor.com.